



Présidence : Allemagne

1112^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL

1. Date : Jeudi 8 septembre 2016

Ouverture : 10 h 10
Suspension : 13 heures
Reprise : 15 heures
Clôture : 17 h 05

2. Président : Ambassadeur E. Pohl

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président a, au nom du Conseil permanent, souhaité la bienvenue au nouveau représentant permanent de la Grèce auprès de l'OSCE, S. E. l'Ambassadeur Alexios Zannos ; à la nouvelle représentante permanente du Canada auprès de l'OSCE, S. E. l'Ambassadrice Natasha Cayer ; au nouveau représentant permanent de la Belgique auprès de l'OSCE, S. E. l'Ambassadeur Paul Huynen ; au nouveau représentant permanent de la Norvège auprès de l'OSCE, S. E. l'Ambassadeur Steffen Kongstad ; et à la nouvelle représentante permanente de l'Islande auprès de l'OSCE, S. E. l'Ambassadrice Gréta Gunnarsdóttir.

Au nom du Conseil permanent, le Président a présenté ses condoléances aux familles des victimes des attentats terroristes perpétrés en Turquie et en Afghanistan. Il a également exprimé ses condoléances à l'Italie à la suite du tremblement de terre qui s'est produit dans le centre de l'Italie le 24 août 2016.

Le Président, au nom du Conseil permanent, a, par ailleurs, exprimé ses condoléances au peuple ouzbek à la suite du décès du Président Islam Karimov. L'Ouzbékistan a remercié le Président pour cette expression de condoléances.

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : **RAPPORT DU CHEF DE LA MISSION DE L'OSCE AU KOSOVO**

Président, Chef de la Mission de l'OSCE au Kosovo (PC.FR/26/16 OSCE+), Slovaquie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; ainsi que l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1292/16), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1266/16) (PC.DEL/1289/16), Fédération de Russie (PC.DEL/1272/16), Turquie (PC.DEL/1265/16 OSCE+), Suisse (PC.DEL/1296/16 OSCE+), Norvège (PC.DEL/1303/16), Royaume-Uni (également au nom de la Belgique, de la Croatie, du Danemark, de l'Estonie, de la France, de la Lettonie, de la Lituanie, des Pays-Bas, de la Suède et de la Suisse) (annexe), Espagne, Chypre, Albanie (PC.DEL/1300/16), Serbie (PC.DEL/1293/16 OSCE+)

Point 2 de l'ordre du jour : **DÉCISION RELATIVE À L'ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION DE 2016 SUR LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS CONCERNANT LA DIMENSION HUMAINE**

Président

Décision : le Conseil permanent a adopté la Décision n° 1219 (PC.DEC/1219) relative à l'ordre du jour de la Réunion de 2016 sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Géorgie (déclaration interprétative, voir la pièce complémentaire à la décision)

Point 3 de l'ordre du jour : **AFFAIRES COURANTES**

Président

- a) *Agression en cours contre l'Ukraine et occupation illégale persistante de la Crimée par la Fédération de Russie* : Ukraine (PC.DEL/1269/16), Slovaquie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1288/16), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1267/16), Suisse (PC.DEL/1297/16 OSCE+), Canada (PC.DEL/1301/16 OSCE+), Turquie (PC.DEL/1283/16 OSCE+), Norvège (PC.DEL/1302/16)

- b) *Situation en Ukraine et nécessité d'appliquer les accords de Minsk* : Fédération de Russie (PC.DEL/1279/16), Ukraine, États-Unis d'Amérique
- c) *Journée internationale des victimes de disparition forcée, observée le 30 août 2016* : Slovaquie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; ainsi que la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1294/16), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1268/16) (PC.DEL/1286/16), Suisse (également au nom de l'Islande et de la Norvège) (PC.DEL/1298/16 OSCE+), Ukraine (PC.DEL/1270/16 OSCE+), Turkménistan, Fédération de Russie (PC.DEL/1274/16)
- d) *Préoccupations persistantes au sujet de la liberté d'expression et de la liberté des médias en Azerbaïdjan* : États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1281/16) (PC.DEL/1285/16), Slovaquie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; ainsi que la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1290/16), Azerbaïdjan (PC.DEL/1273/16 OSCE+)
- e) *Conférence internationale sur la création d'un monde sans armes nucléaires, tenue à Astana le 29 août 2016* : Kazakhstan (PC.DEL/1282/16 OSCE+), Ukraine
- f) *Liberté d'expression et liberté d'association en Fédération de Russie* : Ukraine (PC.DEL/1271/16 OSCE+), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1280/16) (PC.DEL/1284/16), Slovaquie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1291/16), Fédération de Russie (PC.DEL/1278/16), Slovaquie-Union européenne, Président
- g) *Activités économiques et autres illégales dans les territoires occupés de l'Azerbaïdjan* : (PC.DEL/1275/16 OSCE+), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1295/16), Slovaquie-Union européenne, Allemagne
- h) *Non-application par l'Azerbaïdjan de ses engagements à s'abstenir de recourir à la force* : Arménie, Azerbaïdjan
- i) *Violations des droits des personnes handicapées dans le contexte des Jeux paralympiques de 2016* : Fédération de Russie (PC.DEL/1276/16)

- j) *Assurance du maintien de l'ordre dans le respect de la constitution aux États-Unis d'Amérique : États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1299/16)*

Point 4 de l'ordre du jour : **RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT EN EXERCICE**

- a) *Réunion informelle des ministres des affaires étrangères de l'OSCE tenue à Potsdam (Allemagne), le 1^{er} septembre 2016 : Président (CIO.GAL/158/16)*
- b) *Participation du Représentant spécial du Gouvernement fédéral allemand pour la Présidence de l'OSCE en 2016 et du Secrétaire général de l'OSCE à la réunion de la Commission des affaires étrangères du Parlement européen tenue à Bruxelles le 30 août 2016 : Président (CIO.GAL/158/16)*
- c) *Rencontre entre le Représentant spécial du Gouvernement fédéral allemand pour la Présidence de l'OSCE en 2016 et les coprésidents des Discussions internationales de Genève, ayant eu lieu à Berlin le 2 septembre 2016 : Président (CIO.GAL/158/16)*
- d) *Participation du Ministre d'État allemand pour l'Europe, M. Roth, à la conférence « Lutte contre l'antitsiganisme – Le rôle des dirigeants politiques dans la lutte contre la discrimination, le racisme, les crimes de haine et la violence à l'égard des communautés de Roms et de Sintis », tenue à Berlin le 6 septembre 2016 : Président (CIO.GAL/158/16)*
- e) *Participation du Représentant spécial du Gouvernement fédéral allemand pour la Présidence de l'OSCE en 2016 et de M^{me} Y. Fahimi, Secrétaire d'État au Ministère fédéral allemand du travail et des affaires sociales, à la conférence de haut niveau de l'OSCE sur la prévention de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail dans les chaînes d'approvisionnement, tenue à Berlin les 7 et 8 septembre 2016 : Président (CIO.GAL/158/16)*
- f) *Soixante-neuvième réunion du Mécanisme de prévention et de règlement des incidents (MPRI) d'Ergneti tenue le 31 août 2016 : Président (CIO.GAL/158/16)*

Point 5 de l'ordre du jour : **RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**

- a) *Annonce de la distribution d'un rapport écrit du Secrétaire général (SEC.GAL/137/16 OSCE+) : Directeur du Bureau du Secrétaire général*
- b) *Participation du Secrétaire général au Forum stratégique de Bled 2016 tenu à Bled (Slovénie), les 5 et 6 septembre 2016 : Directeur du Bureau du Secrétaire général (SEC.GAL/137/16 OSCE+) (SEC.GAL/137/16 OSCE+)*
- c) *Allocution du Secrétaire général à la Commission des affaires étrangères du Parlement européen faite à Bruxelles le 30 août 2016 : Directeur du Bureau du Secrétaire général (SEC.GAL/137/16 OSCE+) (SEC.GAL/137/16 OSCE+)*

- d) *Participation du Secrétaire général, les 28 et 29 août 2016, au Forum européen d'Alpbach, tenu à Alpbach (Autriche) : Directeur du Bureau du Secrétaire général (SEC.GAL/137/16 OSCE+)*
- e) *Visite effectuée en Turquie du 15 au 17 août 2016 par la direction de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE et le Directeur du Bureau du Secrétaire général : Directeur du Bureau du Secrétaire général (SEC.GAL/137/16 OSCE+)*
- f) *Cinquième réunion annuelle du Réseau des points de contact de l'OSCE pour l'alerte précoce, tenue à Vienne du 5 au 7 septembre 2016 : Directeur du Bureau du Secrétaire général (SEC.GAL/137/16 OSCE+)*
- g) *Réunion régionale des chefs des opérations de terrain en Europe orientale, tenue à Chisinau le 2 septembre 2016 : Directeur du Bureau du Secrétaire général (SEC.GAL/137/16 OSCE+)*
- h) *Réunion d'experts sur la promotion de la coopération dans la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent, tenue à Vienne les 5 et 6 septembre 2016 : Directeur du Bureau du Secrétaire général (SEC.GAL/137/16 OSCE+)*
- i) *Conférence de haut niveau de l'OSCE sur la prévention de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail dans les chaînes d'approvisionnement, tenue à Berlin les 7 et 8 septembre 2016 : Directeur du Bureau du Secrétaire général (SEC.GAL/137/16 OSCE+)*
- j) *Visite effectuée en Ukraine orientale, du 1^{er} au 5 août 2016, par la Représentante spéciale et Coordinatrice pour la lutte contre la traite des êtres humains : Directeur du Bureau du Secrétaire général (SEC.GAL/137/16 OSCE+)*

Point 6 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Annonce de la distribution d'une lettre du Président concernant le processus de sélection pour la nomination du Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales (CIO.GAL/157/16 Restr.) : Président*
- b) *Forum sur la peine capitale aux États-Unis d'Amérique, prévu le 9 septembre 2016 : États-Unis d'Amérique*
- c) *Élections politiques anticipées à Saint-Marin prévues le 20 novembre 2016 : Saint-Marin (PC.DEL/1277/16 OSCE+)*
- d) *Élections législatives en Roumanie prévues le 11 décembre 2016 : Roumanie*
- e) *Réponse du Royaume-Uni au Rapport final de l'équipe d'experts des élections de l'OSCE/BIDDH sur l'élection générale tenue le 7 mai 2015 : Royaume-Uni*

4. Prochaine séance :

Mardi 4 octobre 2016 à 15 heures, Neuer Saal



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.JOUR/1112
8 September 2016
Annex

FRENCH
Original: ENGLISH

1112^e séance plénière
Journal n° 1112 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DU ROYAUME-UNI

Monsieur le Président,

Je prononce la présente déclaration au nom de mon pays et pour le compte de la Belgique, de la Croatie, du Danemark, de l'Estonie, de la France, de la Lettonie, de la Lituanie, des Pays-Bas, de la Suède et de la Suisse.

Monsieur le Président,

Nous nous félicitons du travail accompli par la Mission de l'OSCE au Kosovo, qui a la lourde tâche d'aider les autorités kosovares à renforcer leurs institutions, et nous remercions chaleureusement l'Ambassadeur Jean-Claude Schlumberger pour l'excellent travail qu'il a accompli au cours des quatre dernières années.

Nous nous réjouissons que la Mission adapte ses activités aux besoins du Kosovo.

À cet égard, nous espérons qu'une interaction pourra avoir lieu à l'avenir entre les États participants et les représentants techniques des administrations du Kosovo qui coopèrent avec la Mission. Nous attendons avec intérêt d'examiner les différentes options avec l'Ambassadeur Jan Braathu et tous les États participants lorsque l'Ambassadeur fera rapport au Conseil permanent pour la première fois dans le cadre de ses nouvelles fonctions de Chef de mission de l'OSCE au Kosovo.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de ce jour. Merci.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/1219
8 September 2016

FRENCH
Original: ENGLISH

1112^e séance plénière
Journal n° 1112 du CP, point 2 de l'ordre du jour

DÉCISION N° 1219
ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION DE 2016 SUR LA MISE
EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS CONCERNANT
LA DIMENSION HUMAINE

Le Conseil permanent,

Rappelant sa Décision n° 476 (PC.DEC/476) du 23 mai 2002 concernant les modalités des réunions de l'OSCE sur les questions relatives à la dimension humaine,

Rappelant en outre les dispositions du chapitre I et du paragraphe 9 du chapitre VI du Document de Helsinki 1992,

Rappelant également sa Décision n° 1218 (PC.DEC/1218) du 28 juillet 2016 relative aux dates de la Réunion de 2016 sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine et aux thèmes pour sa deuxième partie,

Décide d'adopter l'ordre du jour de la Réunion de 2016 sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine, tel qu'il figure en annexe.

**ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION DE 2016
SUR LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS
CONCERNANT LA DIMENSION HUMAINE**

Varsovie, 19 – 30 septembre 2016

Lundi 19 septembre 2016

- | | |
|-----------------------|--|
| 10 heures – 13 heures | Séance plénière d'ouverture |
| 13 heures – 15 heures | Pause |
| 15 heures – 18 heures | Séance de travail 1 : Institutions démocratiques, avec une allocution du Directeur du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE |

Mardi 20 septembre 2016

- | | |
|-----------------------|---|
| 10 heures – 13 heures | Séance de travail 2 (thème spécialement choisi) : Les pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme et leur importance pour la dimension humaine de l'OSCE |
| 13 heures – 15 heures | Pause |
| 15 heures – 18 heures | Séance de travail 3 (thème spécialement choisi) : Les pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme et leur importance pour la dimension humaine de l'OSCE (suite) |

Mercredi 21 septembre 2016

- | | |
|-----------------------|---|
| 10 heures – 13 heures | Séance de travail 4 (thème spécialement choisi) : Liberté de réunion et d'association |
| 13 heures – 15 heures | Pause |
| 15 heures – 18 heures | Séance de travail 5 (thème spécialement choisi) : Liberté de réunion et d'association (suite) |

Jeudi 22 septembre 2016

- | | |
|-----------------------|--|
| 10 heures – 13 heures | Séance de travail 6 : Libertés fondamentales I, avec une allocution de la Représentante de l'OSCE pour la liberté des médias |
| 13 heures – 15 heures | Pause |
| 15 heures – 18 heures | Séance de travail 7 : Questions humanitaires et autres engagements, avec une allocution de la Représentante spéciale et Coordinatrice de l'OSCE pour la lutte contre la traite des êtres humains |

Vendredi 23 septembre 2016

- | | |
|-----------------------|--|
| 10 heures – 13 heures | Séance de travail 8 : État de droit I |
| 13 heures – 15 heures | Pause |
| 15 heures – 18 heures | Séance de travail 9 : État de droit II |

Lundi 26 septembre 2016

- | | |
|-----------------------|--|
| 10 heures – 13 heures | Séance de travail 10 : Tolérance et non-discrimination I, avec une allocution de la Haute Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales |
| 13 heures – 15 heures | Pause |
| 15 heures – 18 heures | Séance de travail 11 : Tolérance et non-discrimination I (suite), notamment prévention des crimes de haine et réponses à ces derniers dans l'espace de l'OSCE, ainsi que lutte contre le racisme, la xénophobie et la discrimination, l'accent étant mis également sur l'intolérance pour motifs religieux |

Mardi 27 septembre 2016

- | | |
|-----------------------|---|
| 10 heures – 13 heures | Séance de travail 12 : Libertés fondamentales I (suite), notamment liberté de pensée, de conscience, de religion ou de conviction |
| 13 heures – 15 heures | Pause |
| 15 heures – 18 heures | Séance de travail 13 : Libertés fondamentales II, notamment liberté de circulation |

Mercredi 28 septembre 2016

- | | |
|-----------------------|--|
| 10 heures – 13 heures | Séance de travail 14 : Tolérance et non-discrimination II, notamment assurance de l'égalité des chances des femmes et des hommes dans toutes les sphères de la vie, y compris grâce à la mise en œuvre du Plan d'action de l'OSCE pour la promotion de l'égalité entre les sexes |
| 13 heures – 15 heures | Pause |
| 15 heures – 18 heures | Séance de travail 15 : Tolérance et non-discrimination II (suite), notamment questions concernant les Roms et les Sintis, y compris mise en œuvre du Plan d'action de l'OSCE visant à améliorer la situation des Roms et des Sintis |

Jeudi 29 septembre 2016

- | | |
|-----------------------|---|
| 10 heures – 13 heures | Séance de travail 16 (thème spécialement choisi) : Droits de l'enfant |
| 13 heures – 15 heures | Pause |
| 15 heures – 18 heures | Séance de travail 17 (thème spécialement choisi) : Droits de l'enfant (suite) |

Vendredi 30 septembre 2016

- | | |
|-----------------------|---|
| 10 heures – 13 heures | Séance de travail 18 : Examen des activités menées dans le cadre de la dimension humaine (avec un accent particulier sur les activités de projet) |
| | Séance plénière élargie de clôture (avec la participation des directeurs des droits de l'homme, des ambassadeurs auprès de l'OSCE et des chefs de ses institutions) : |
| | – Questions diverses |
| | – Clôture de la réunion |

PC.DEC/1219
8 September 2016
Attachment

FRENCH
Original: ENGLISH

**DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE AU TITRE
DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES DE PROCÉDURE
DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ
ET LA COOPÉRATION EN EUROPE**

Par la délégation de la Géorgie :

« Monsieur le Président,

Conformément au paragraphe IV.1 A) 6 des Règles de procédure de l'OSCE, la délégation géorgienne souhaite faire une déclaration interprétative concernant l'adoption de l'ordre du jour de la Réunion de 2016 sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine.

Tout en s'associant au consensus, la délégation géorgienne tient à préciser que certaines questions d'actualité n'ont pas été inscrites à l'ordre du jour de la Réunion de 2016.

Dans ce contexte, nous voudrions souligner qu'il est important d'aborder la question des déplacements forcés. Il va sans dire que le nombre croissant de personnes déplacées et de réfugiés dans l'espace de l'OSCE est l'une des préoccupations majeures de notre organisation, car des millions de personnes sont privées de leurs droits fondamentaux, et avant tout du droit de regagner leurs lieux de résidence dans la dignité et la sécurité.

Notre position de principe est qu'à l'avenir, l'ordre du jour de la réunion reflète clairement et sans ambiguïté les problèmes des personnes déplacées et des réfugiés.

Monsieur le Président, je demande que cette déclaration soit jointe à la décision et au journal de ce jour.

Merci. »